Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DEL

Séance du 1<sup>er</sup> février 2024

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal: 7 Procuration: 4

## Présents (9):

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Adjoint au Maire
Myrianne Bertrand, Conseillère Municipale
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

### Excusés (4):

Denis Thuriot, Président - procuration à Martine Mazoyer Cécile Dameron, Adjointe au Maire - procuration à Philippe Cordier Hervé Barsse, Conseiller Municipal - procuration à Myrianne Bertrand Serge Jentzer, Administrateur - procuration à Jacqueline Pasin

DEL01022024-03

## CONVENTION DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE AVEC LE CCAS DE CHALLUY

#### Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt porté par la commune de Challuy au Service de Portage de Repas à Domicile du CCAS de Nevers, permettant d'offrir à ses habitants une solution de portage de repas à domicile,

Considérant les modalités de partenariat proposées ainsi que les conditions de participation financière du CCAS de Challuy déterminées sur le reste à charge calculé comme suit :

MONTANT de la participation par repas pour le semestre concerné =

[(dépenses – recettes dédiées au service) / nombre de repas servis] \* nombre de repas servis aux habitants de Challuy durant ce semestre.

## Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat 2024 à 2026 avec le CCAS de Challuy soumise à votre examen,
- D'autoriser le Président du CCAS à signer tout document en rapport avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 4 procurations).

La Vice-Présidente, Martine Mazoyer